

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février à 9h30

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, **le jeudi 16 février 2023 à 9h30**, en visio-conférence.

Date de convocation : 18/01/2023

Etaient présents : Mme Pascale GOT, Mme Célia MONSEIGNE, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Jean PROU, Mr Jacky BOTTON, Mme Lydia HERAUD, Mme Véronique HAMMERER, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mr Rémi JUSTINIEN, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane COTIER, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Cyril PENAUD.

Excusés : Mr Stéphane LE BOT, Mr Louis CAVALEIRO, Mme Marie-Pierre QUENTIN

Etaient également présents : Mme Elodie LIBAUD du département de la Charente-Maritime, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST.

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Membres en exercice : 17

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°2023-01-09

Participation du SMIDDEST à l'Appel à Projet Interreg Atlantique LIGHT-HAUS (Atlantic Lighthouses and New European Bauhaus) -Progress, news and next steps

Vu l'appel à projet Interreg Espace Atlantique ;

Vu le plan de gestion du phare de Cordouan ;

Le projet "LIGHT-HAUS - New Bauhaus for Atlantic Lighthouses" vise à donner une plus grande visibilité aux territoires de la côte atlantique et à leur culture par la création de nouvelles ressources touristiques ayant pour éléments communs les phares. Ce projet répond à trois enjeux majeurs du plan de gestion du phare de Cordouan. Le SMIDDEST souhaite soumettre un projet dans ce cadre, en présentant des actions identifiées dans le Plan de Gestion UNESCO et éligibles à une participation INTERREG à 75%. Sur les trois années, la participation financière du SMIDDEST est estimée à 230 050 € soit 172 538 € de financements européens.

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. De répondre à l'appel à projet Interreg Espace Atlantique 2023 en tant que partenaire du dossier « Atlantique LIGHT-HAUS » et d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant ;

Article 2. En cas de réponse favorable à la candidature « Atlantique LIGHT-HAUS », d'autoriser Madame la Présidente à signer les accords de partenariat ad hoc ;

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter les fonds européens correspondant et tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 16 février 2023.

SMIDDEST
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire
12 rue St Simon - 33390 BLAYE
05-57-42-28-76 - contact@smiddest.fr
Siret : 253-306-310-00058

La secrétaire de séance



Pascale GOT

Célia MONSEIGNE

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.